



**Séance extraordinaire du conseil municipal  
30 mars 2020 à 16 h 05  
Procès-verbal**

**SONT PRÉSENTS À DISTANCE**

M. Jean Beaulieu, directeur général  
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale  
M. Daniel Cantin, conseiller municipal  
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale  
M. Jacques Gariépy, maire  
M. Normand Leroux, conseiller municipal  
Mme Véronique Martino, conseillère municipale  
Mme Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques  
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale  
M. Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
  - 2.1 Entérinement de résolution - MRC des Pays-d'en-Haut - Délégation de compétence pour complexe sportif
  - 2.2 Modification du taux d'intérêt sur les soldes de comptes de taxes échus - Report des échéances de paiement de taxes - Prolongation du délai de paiement des droits de mutation
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2020-03-153**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 30 mars 2020 soit adopté, tel que présenté.

**1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION**

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, il n'y a donc aucune question du public.

## 2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

### 2020-03-154 2.1 ENTÉRINEMENT DE RÉOLUTION - MRC DES PAYS-D'EN-HAUT - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU la résolution CM 46-02-20 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal prend acte de la résolution CM 46-02-20 de la MRC des Pays-d'en-Haut concernant l'intention de la MRC de déclarer sa compétence pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif.

QUE le conseil municipal entérine la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 44 330 000 \$, le tout, conditionnellement à ce que toutes les municipalités suivantes, soit: Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe-d'Howard, Piedmont, Morin-Heights, Lac-des-Seize-Îles et Estérel entérinent également la délégation de compétence et maintiennent leur participation au projet.

### 2020-03-155 2.2 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES SOLDES DE COMPTES DE TAXES ÉCHUS - REPORT DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT DE TAXES - PROLONGATION DU DÉLAI DE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION

ATTENDU la pandémie actuelle de coronavirus;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prendre les devants en déployant des moyens innovateurs pour continuer à dispenser des services de qualité à ses citoyens, tout en ayant à cœur de protéger la santé non seulement physique, mais également financière de ses citoyens, et ce, en respect des exigences légales et des directives ministérielles;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal modifie le taux d'intérêt payable sur les soldes de taxes échus, soit à 0 % pour les soldes qui seront échus à compter du 12 mars 2020 et à 5 % pour les soldes qui seront échus à compter du 12 août 2020.

QUE le conseil municipal reporte les échéances de taxes du 11 mai 2020 au 11 août 2020, du 11 juillet 2020 au 11 octobre 2020 et du 11 septembre 2020 au 11 décembre 2020.

QUE le conseil municipal prolonge le délai pour acquitter les droits de mutation à 180 jours à compter de leur facturation.

QUE la présente résolution prévaut sur le Règlement 473-2020 fixant les taux et tarifs de la taxation pour l'exercice financier 2020.

## 3 VARIA

### 2020-03-156 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 16 h 16.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice des Services juridiques